

RÈGLES DE L'APPEL AUX CANDIDATURES SIGHT-BY-SIDE

THÈME DE L'APPEL AUX CANDIDATURES

L'appel aux candidatures SIGHT-BY-SIDE ("l'appel") est organisé pour sélectionner 2 personnes qui réaliseront le projet SIGHT-BY-SIDE. L'appel permettra à deux photographes de se déplacer dans Djibouti et de développer un projet photographique basé sur le thème plus large de "People & Planet".

ORGANISATEUR

L'appel est organisé par la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti et auprès de l'IGAD- Mezz Tower 13ème étage Rue de Venise- BP 2477 – République de Djibouti ("l'organisateur").

ÉLIGIBILITÉ

L'appel est ouvert aux personnes âgées de vingt et un (21) à trente-cinq (35) ans inclus. Les administrateurs, employés, stagiaires, contractants ou partenaires de la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti et auprès de l'IGAD, ainsi que la famille immédiate (conjoint, parents, frères et sœurs, et enfants) et les membres du ménage de ces employés ne peuvent pas participer.

Les personnes participantes doivent être titulaires d'un passeport international valable au moins jusqu'en février 2022 et disponible pour faire des déplacements à Djibouti entre mars et juillet 2021. Elles doivent également disposer d'un compte Instagram et/ou Facebook et/ou d'un site web et/ou d'un photo-book électronique.

Tous les participants doivent être capables de parler et d'écrire en français couramment.

PÉRIODE D'ENTRÉE

L'appel aura lieu entre le 4 novembre à 12h00 (heure de Djibouti) et le 26 novembre à 22h00 (heure de Djibouti). Toute demande soumise après la date de clôture ne sera pas éligible. L'ordinateur de l'organisateur est l'appareil de chronométrage officiel de cette compétition.

Pour être éligibles, les candidatures doivent utiliser le formulaire de candidature suivant : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/apply-now-sight-side-looking-one-djibouti-and-one-eu-photographer-report_fr.

Une liste restreinte de candidats sera sélectionnée dans les 10 jours suivant la clôture des candidatures et parmi toutes les inscriptions valides à l'appel qui auront été soumises avant la date de clôture.

Les participants présélectionnés prendront part à un processus de sélection supplémentaire, comprenant un entretien, afin de faciliter la sélection finale de nos deux photographes sélectionnés qui aura lieu fin novembre. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par l'organisateur par

courrier électronique. Les photographes sélectionnés devront être disponibles pour se rendre à Bruxelles en juin ou juillet 2021¹.

LES PHOTOGRAPHES SELECTIONNES

Nous sélectionnerons un/e djiboutien/ne et un/e citoyen/ne de l'Union européenne, tous deux résidant ou séjournant à Djibouti.

L'organisateur informera les candidats présélectionnés et les photographes finalement sélectionnés via les coordonnées qu'ils auront fournies. Si un candidat ne répond pas à la notification dans les [3] jours calendrier, le prix sera considéré comme refusé et un autre candidat sera sélectionné dans la liste restreinte.

La décision de l'organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera échangée.

LE PROJET PHOTOGRAPHIQUE

Les deux photographes sélectionnés effectueront un voyage sur Djibouti d'une durée maximale de 15 jours. Ils commenceront leur voyage par une séance d'accueil informative. Ils entreprendront ensuite leur voyage ensemble pour visiter des projets de l'Union européenne, financés entre autre par le Fonds fiduciaire pour l'Afrique. Ils devront inclure des images de ces projets dans leur travail final.

Les photographes sélectionnés seront soutenus par des professionnels du développement pendant leur voyage, qui leur fourniront une liste de projets à visiter et les coordonnées des personnes chargées de ces initiatives sur le terrain. Les dates et les itinéraires exacts des voyages seront organisés et communiqués par les photographes. Les excursions seront en grande partie planifiés et entrepris de leur propre initiative. Cela comprend leurs déplacements à Djibouti ville, le point de départ de leurs circuit et tout autre voyage pour visiter les projets.

Le projet culminera lors des Journées européennes du développement 2021 (JED2021) à Bruxelles² en juin ou juillet, où les deux photographes partageront leurs histoires. Les frais de voyage et d'hébergement pour la participation aux JED2021 comme tous les autres frais du projet (déplacements, équipements, impression et encadrement des photos et leurs histoires-à Bruxelles et à Djibouti-, etc.) sont compris dans la bourse.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans le cas où le fonctionnement, la sécurité ou l'administration de l'appel seraient compromis de quelque manière que ce soit, l'Organisateur peut, à sa seule discrétion, soit (a) soit suspendre l'appel pour remédier à ce dysfonctionnement et le reprendre ensuite ; (b) soit attribuer les projets à deux candidats sélectionnés parmi les inscriptions admissibles reçues jusqu'au moment du dysfonctionnement. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le déroulement de l'appel, viole le présent règlement ou agit de manière perturbante ou malhonnête. Le fait que l'Organisateur ne fasse pas respecter une quelconque disposition du présent règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

¹ Si les conditions sanitaires (COVID19) le permettent

² Si les conditions sanitaires (COVID19) le permettent

Toute demande qui s'avère être faite sur la base de fausses informations sera considérée comme non valable.

Tout le matériel visuel produit dans le cadre du projet peut être publié sur les sites web et les comptes sur les médias sociaux de l'UE et doit donc être approprié pour une publication destinée au grand public. L'inclusion d'un contenu offensant/choquant invalidera la participation au projet.

Le candidat garantit qu'il est l'auteur et le détenteur des droits de tout le matériel soumis dans le cadre du projet Sight-by-Side et qu'il accorde à l'Organisateur les droits non exclusifs, mondiaux et illimités dans le temps d'utiliser le matériel soumis à des fins de communication et de promotion, sous la forme de toute reproduction, mise à disposition ou communication au public, en particulier de manière à permettre au public d'accéder au matériel au moment et à l'endroit qu'il choisit.

Si des personnes physiques sont photographiées, filmées ou font enregistrer leur voix de manière reconnaissable dans le matériel soumis, le demandeur veillera à ce que les participants (ou, dans le cas de mineurs, les personnes exerçant l'autorité parentale) donnent leur autorisation écrite pour l'utilisation décrite de leur image, de leur voix ou de leur élément privé.

Les règles susmentionnées relatives à la protection des droits d'auteur et à l'utilisation des éléments personnels s'appliquent à tout contenu soumis par les photographes sélectionnés au cours de leurs voyages.

Les participants sont tenus d'utiliser leur propre matériel photographique. En outre, les participants sont responsables de leur propre assurance personnelle et de l'assurance de leurs biens.

DÉCHARGE ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

En participant à l'appel, le participant accepte de dégager et de ne pas tenir responsable la Délégation de l'UE à Djibouti, la DG DEVCO, le SEAE ou la Commission européenne, ou leurs dirigeants, directeurs, employés et agents respectifs (les "parties dégagées") de toute réclamation ou cause d'action découlant de la participation à l'appel ou de la réception ou de la mise en œuvre du prix, y compris, mais sans s'y limiter : (a) une intervention humaine non autorisée dans le cadre de l'appel ; (b) des erreurs techniques ; (c) des erreurs d'impression ; (d) un courrier en retard ou non distribué ; et (e) des erreurs dans l'administration de l'appel. Le participant renonce au droit de réclamer des honoraires d'avocat et des dommages et intérêts quels qu'ils soient, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages punitifs, consécutifs, directs ou indirects.

CONFIDENTIALITÉ ET PUBLICITÉ

Toute information soumise par le participant lors de sa participation à l'appel est fournie à la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti et auprès de l'IGAD et à la DG DEVCO. Sauf interdiction par la loi applicable, le participant consent à ce que la Délégation de l'Union Européenne à Djibouti et auprès de l'IGAD et la DG DEVCO utilise les informations personnelles, les images et le matériel audiovisuel soumis dans le cadre du projet pour les utiliser sans limite à des fins promotionnelles dans tout média sans autre paiement ou contrepartie.

LITIGES

Le participant accepte que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de l'appel ou de tout prix attribué, ou s'y rapportant, soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective, et exclusivement par le tribunal compétent situé à Bruxelles. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, les droits et obligations du participant ou les droits et obligations de l'organisateur en relation avec l'appel Sight-by-Side, seront régis et interprétés conformément aux lois de la Belgique, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de la Belgique ou d'une autre juridiction), qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction que la Belgique.

L'ACCEPTATION DES RÈGLES

La participation à l'appel implique l'acceptation pleine et entière des règles ci-dessus.

QUESTIONS

Toute question ou demande de renseignements sur l'appel doit être envoyée par courriel à Europaid-SIGHT-BY-SIDE@ec.europa.eu.